

ÉDITO

RETRAITÉ.E.S EN COLÈRE : NON À LA HAUSSE DE LA CSG, NON À LA BAISSÉ DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT !



« Les retraité.e.s sont des privilégié.e.s », entend-on régulièrement (éditorialistes de grands médias, hommes et femmes politiques...). Et parmi ces retraité.e.s, on entend que certain.e.s sont encore plus privilégié.e.s (dans la fonction publique, à la SNCF...). tandis que d'autres n'ont pas de retraite (cf. déclarations d'E. Macron au Salon de l'agriculture). Il serait donc nécessaire de s'attaquer à ces nanti.e.s... Un député LRM ne va-t-il pas jusqu'à dire : « Les retraités d'aujourd'hui font partie d'une génération dorée ! Et s'ils ont travaillé toute leur vie, ça ne suffit pas comme argument au moment où il faut trouver de l'argent pour renflouer les caisses de l'État. » Ainsi donc serait justifiée la baisse des pensions de janvier dernier (environ 2 %) pour la très grande majorité d'entre nous, entraînée par la hausse de la CSG. Seraient aussi justifiées des mesures concernant les actuel.le.s retraité.e.s dans la prochaine réforme des retraites (réversion, revalorisation).

Il nous faut déconstruire ces idées fausses. Les statuts de fonctionnaire ou de cheminot sont nécessaires pour mener à bien les missions de service public. Avec les réformes précédentes, les conditions de départ à la retraite ont convergé, avec un âge minimum de 62 ans aujourd'hui et l'augmentation du nombre d'annuités pour toucher le taux plein, ce qui se traduit par une augmentation de l'âge effectif de départ à la retraite ([cf. dossier « Retraites », mensuel n° 662, février 2018](#)). On peut trouver de l'argent pour renflouer les caisses de l'État en s'attaquant à l'évasion fiscale ou en revenant sur les dispositifs d'aide abusive aux entreprises comme le CICE ou le CIR.

Retraité.e.s, nous devons nous exprimer. Harmoniser les régimes de retraite ne signifie pas aligner sur le bas : par exemple, on peut supprimer la condition de ressources pour obtenir une réversion dans le régime général. Baisser les pensions de la majorité des retraité.e.s va entraîner une baisse de pouvoir d'achat remettant en cause les conditions de vie des retraité.es, et ce d'autant plus que de nombreuses charges augmentent (gaz, carburants, mutuelles, dépassements d'honoraires...).

La colère des retraité.e.s est vive. L'UNSA a été amenée à appeler aussi à la mobilisation pour la défense des retraites le 15 mars, même si elle ne rejoint pas toujours les appels locaux à manifestation.

Les projets gouvernementaux en matière de suppression d'emplois de fonctionnaires ou de réforme de la santé, la situation des Ehpad, les réformes concernant le lycée, le baccalauréat et l'accès à l'université, la loi Collomb sur les conditions de séjour et le droit d'asile, etc., autres sources d'inquiétude de toute la population, donnent lieu à des luttes syndicales ou associatives.

LE 15 MARS, mobilisons-nous dans la rue avec les autres organisations syndicales du groupe des 9, notamment les autres syndicats de la FSU, et en convergence avec les organisations des personnels des Ehpad. Fabriquons des affiches, mettons-les à nos portes et fenêtres ! [Écrivons au président de la République](#) et aux médias. Investissons les réseaux sociaux, les blogs... avec des exemples concrets de baisse de pouvoir d'achat et les mots d'ordre :

RETRAITÉ.E.S EN COLÈRE - NON À LA HAUSSE DE LA CSG ! - NON À LA BAISSÉ DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

Intervenons auprès de nos ancien.ne.s collègues dans les établissements. Allons à la rencontre des autres (sur les marchés, auprès des associations...).

LE 22 MARS, rejoignons les organisations de fonctionnaires pour la défense du service public, des salaires et des retraites.

Michelle LAUTON

FGR : PARTIR OU RESTER ?

L'objectif de l'article qui suit est d'aider les adhérent.e.s à participer à la décision du SNESUP-FSU sur un sujet complexe. On tente de lister les principaux arguments 1/ pour le maintien du SNESUP-FSU (et des autres SN de la FSU) à l'intérieur de la FGR et 2/ pour en sortir. Ne seront pas étudiées les pistes proposées pour accroître son audience au cas où l'hypothèse 1 l'emporterait.

À savoir : l'hypothèse 2 de sortie implique à moyen terme la disparition de la FGR tant le poids de la FSU y est prépondérant (et le sera encore plus). Disparition pour des raisons politiques de perte de représentativité mais aussi pour des raisons financières insurmontables.

ARGUMENTS POUR L'HYPOTHÈSE 1

Dans un univers peu syndicalisé (200 000 sur 16 millions de retraité.e.s), la FGR (30 000) demeure la seule organisation unitaire et pluraliste des trois fonctions publiques et, partant, la seule à défendre prioritairement le statut général et le Code des pensions de la fonction publique.

Réunissant en interne des organisations syndicales, des associations et des adhérent.e.s direct.e.s, elle est en position favorable pour faire le lien à l'extérieur entre ces deux mondes, tout particulièrement au sein du groupe des 9¹ où elle jouit d'une reconnaissance croissante. Au-delà, elle contribue à orienter le positionnement du « Pôle des retraités » du côté revendicatif.

Elle est donc un instrument utile et efficace dans le rapport de force avec le pouvoir qui doit tenir compte de sa représentativité (ce qui se vérifie, entre autres, dans les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie). Son pluralisme favorise la réflexion théorique et revendicative, notamment sur la place des retraité.e.s dans la société.

Sa disparition, laissant sans cadre organisationnel plus de 10 000 adhérent.e.s hors FSU, conduirait une partie d'entre elles/eux à ne plus militer quand les autres risqueraient de rejoindre le camp du « syndicalisme d'accompagnement ».

Subsidiairement, la FGR est un point d'attache pour quelques OS de petite taille et elle est membre des Conseils territoriaux de santé, ce que ne peut être la FSU.

ARGUMENTS POUR L'HYPOTHÈSE 2

Ils prennent racine dans le fait que le niveau de militantisme FSU dans les SFR-D est mal connu nationalement par la représentation fédérale des retraité.e.s (SFR-N), malgré ses efforts pour y voir clair. Comme le travail militant des syndicats de la FSU à l'intérieur de la FGR est aussi mal connu, il en ressort une relative méconnaissance de la réalité du travail local. On a affaire à une palette de situations départementales qui vont de « FGR active/SFR inactive »... à son inverse... en passant par « un peu des deux » (plus rarement « beaucoup des deux »).

Sentiment très démobilisateur de « gâchis » de forces militantes, de doublons, de redondance dans le travail pour celles et ceux qui portent une « double casquette ».

La priorité donnée à la dimension « syndicats nationaux » dans le travail « retraité » au détriment de la dimension fédérale conduit à trouver dans la FGR un substitut à cette carence, ce qui dessert la FSU.

Beaucoup de retraité.e.s ne comprennent pas grand-chose à cet « imbroglio », ce qui n'est pas très mobilisateur.

Se décharger de cette double tâche libérerait des forces militantes pour se consacrer à un travail « retraité » purement FSU qui renforcerait son poids et sa légitimité dans le G9. À terme, cela pourrait favoriser son intégration dans l'inter-UCR².

Jean Marie Canu

PREMIÈRES CONTRIBUTIONS

QUELLE EST LA QUESTION DERRIÈRE LA QUESTION POSÉE ?

La question de l'avenir de la FGR, c'est la question de son renforcement, elle est posée dans la FGR depuis le départ du SE-UNSA. Des pistes ont été évoquées dans la FGR : y faire adhérer des retraité.e.s, y faire adhérer des syndicats, des syndicats de fonctionnaires. Mais dans ce dernier cas, la FGR deviendrait, de fait, une intersyndicale de fonctionnaires retraité.e.s. Et cela poserait une autre question : celle de ses rapports avec les OS notamment au sein du groupe des 9.

En fait, la question qui nous est posée est celle de savoir si la FSU (ses syndicats) doit rester dans la FGR. Elle se pose en des termes particuliers car la FSU est une fédération de syndicats de la fonction publique : quelle complémentarité et quelle différence entre la FGR et la SFR ? Les camarades des autres OS ont l'« interpro » à côté ou en plus de la FGR.

Derrière la question de la FGR se pose la question de celle des retraité.e.s dans la FSU.

Jean Amar (IUT de Cachan 94)

¹ Groupe des 9 ou G9 : UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-SOLIDAIRES, LSR, UNRPA.

² Inter-UCR : CGT, CFDT, UNSA, FO, CFTC, CGC, FGR-FP.

Ma position personnelle sur l'avenir de la FGR-FP est qu'il faut continuer, au moins jusqu'au congrès de 2002.

Il est vrai que la question d'arrêter se pose avec des arguments sérieux : « la FGR est de plus en plus réduite à des syndicats FSU » ou « le doublon SFR-FGR est un émiettement des forces FSU », sans compter l'important aspect financier.

Néanmoins, il me semble urgent d'attendre car :

- il y a un risque de perdre des militant.e.s qui ne rejoindraient pas forcément une autre structure si leur FGR disparaissait ;
- la FGR est présente dans des configurations intersyndicales dont la FSU est absente ;
- au niveau local, des militant.e.s siègent actuellement au titre de la FGR dans des organismes concernant les retraité.e.s, ou les personnes âgées, ou encore la santé.

Cela dit, la question mérite d'être élargie car le syndicalisme des retraités est dans l'ensemble trop inefficace : faible nombre, éparpillé en trop d'organisations. Nous nous adressons principalement à nous-mêmes !

Ce n'est pas entièrement de notre faute ; il y a des obstacles : pas de force politique réellement de gauche au pouvoir depuis des décennies, médias possédés presque tous par la droite.

Mais nous restons responsables pour essayer d'en sortir ; nous devons nous donner les moyens de nous adresser à toutes et à tous les retraité.e.s – public et privé – étant également ou tour à tour concerné.e.s par les attaques.

Est-ce une FGR revue qui pourra participer à atteindre cet objectif ?

Hervé Lelourec

LE SNESUP ET MAI 68



Le SNESUP travaille sur son histoire. Diverses directions sont envisagées : analyser le rôle du SNESUP en Mai 68, déterminer et documenter des moments importants, rechercher la liste des dirigeant.e.s nationaux/ales depuis 1956 (date de la séparation SNCS-SNESUP), travailler avec les collègues du Maitron³ pour retrouver ou élaborer des biographies de syndicalistes du SNESUP.

N'hésitez pas à nous faire parvenir les documents en votre possession ou un récit d'épisodes importants auxquels vous avez participé. Prendre contact avec Michelle Lauton (michelle.lauton@snesup.fr) ou avec le secrétariat général (sg@snesup.fr) pour voir les modalités.

À l'occasion de la remise aux Archives nationales du monde du travail (ANMT) à Roubaix des archives personnelles de Guy Odent (1931-2015), Danielle Tartakowsky, professeure d'histoire à Paris-VIII, a produit un premier travail sur Mai 68 et le SNESUP, qui sera très prochainement consultable sur le site. Un travail de recueil de souvenirs est en cours pour compléter ce document. Nous sollicitons autant des ancien.ne.s dirigeant.e.s du SNESUP en 1968 que des acteurs et actrices de ce qui s'est fait dans les universités en régions, à partir d'une grille. Les éléments recueillis permettront d'enrichir notre analyse, et notamment de voir l'impact des appels nationaux à la mobilisation.

La Commission administrative a décidé d'une initiative pour l'anniversaire de mai-juin 1968, qui aura lieu, à la veille de notre congrès d'étude, le 19 juin aux ANMT.

POURQUOI ?

Dans un contexte de luttes sociales et politiques intenses tant sur le plan national (sécurité sociale, salaires et pouvoir d'achat...) qu'international (Vietnam), les deux années qui précèdent Mai 1968 voient la formalisation de propositions libérales (sélection, autonomie, fin du monopole d'État sur la délivrance des diplômes), à l'encontre des projets destinés à faire advenir une « université démocratique ». Malgré des critiques alors formulées, la loi Edgar Faure doit au rapport des forces qui s'est créé en 1968 de contrecarrer les aspirations libérales qui voulaient s'imposer. Ainsi, le mode de direction des universités a conservé à ce jour encore une forte spécificité par rapport aux autres établissements publics (président.e élu.e, collégialité...), même si les différentes lois votées depuis tendent à renforcer les pouvoirs du président.

La plupart des questions soulevées à partir du colloque de Caen (1966) et des inquiétudes qu'elles provoquaient alors au sein du SNESUP (et chez d'autres) ont conservé une actualité dans un contexte redéfini par la mondialisation libérale, où le processus de Bologne et ses suites sont devenus la nouvelle référence, à mettre en œuvre ou à contrer. Il y a, *mutatis mutandis*, de fortes continuités des argumentaires concernant la concurrence, la sélection, les « déserts intellectuels », les

³ Collection de dictionnaires biographiques du mouvement social initiée par Jean Maitron (1910-1987) ; <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

risques de subordination à la sphère marchande, la place des grandes écoles, la définition de l'université démocratique, la question de savoir jusqu'où l'on peut changer l'Université sans changement politique, avec quelles marges d'action. Il s'agit pour les libéraux de régler ce qui ne l'a pas été au terme des années 1960 dans un contexte qui, sur le plan politique, leur est sensiblement plus favorable. Et pour leurs adversaires, de bâtir des réponses à la mesure...

LE COLLOQUE

Un colloque se tiendra la veille du congrès du SNESUP-FSU (horaire à préciser). Voici le préprogramme :

- une conférence « Du colloque de Caen à la loi Faure » : Bruno Poucet, professeur en sciences de l'éducation à Amiens ;
- intervention du SNCS : Mai 68 au CNRS (Jacques Fossey, ancien SG, sous réserve) ;
- intervention de l'Institut de recherches de la FSU : Mai 68 dans les lycées (Alain Dalançon, IRHES) ;
- une table ronde avec notamment des camarades qui étaient alors à la direction du syndicat et/ou en charge de responsabilités locales (contacts en cours...).

Ce colloque sera ouvert à celles et à ceux qui le souhaitent dans la limite des places disponibles. Faites part de vos demandes d'inscription auprès du secrétariat général : sg@snesup.fr.

Michelle Lauton

DÉPARTS EN RETRAITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

À partir d'une étude de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/point_stat/departs-a-la-retraite-en-2016.pdf), nous avons relevé quelques résultats sur l'évolution des néoretraité.e.s en 2016.

Le nombre de départs à la retraite de fonctionnaires s'accroît, contrairement aux années précédentes :

- 41 700 civil.e.s de la fonction publique de l'État, soit + 0,9 %, après - 6,4 % en 2015 ;
- 11 400 militaires (+ 1,8 % contre - 4,9 % en 2015).

À la CNRACL, après une forte baisse en 2012 liée aux départs anticipés des parents de trois enfants, la progression est nette :

- 22 800 (+ 8,7 %) pour les hospitaliers ;
- 36 400 (+ 9,8 %) pour les territoriaux.

La part des fonctionnaires partant avant 60 ans continue de se réduire en 2016.

L'âge moyen de départ à la retraite progresse pour les agent.e.s civil.e.s de la FPE (61,2 ans) et de la FPH (59,5 ans), et se stabilise dans la FPT (61,1 ans). Le vieillissement des effectifs dans les trois versants de la fonction publique se poursuit. En particulier, la part des 50 ans et plus représente, fin 2015, 34,9 % des effectifs de fonctionnaires civil.e.s de l'État.

En 2017, les départs à la retraite seront encore marqués par la poursuite de l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite, qui sera de 62 ans en 2018.

En 2016, dans la FPE, la part des fonctionnaires concerné.e.s par la décote et celle des fonctionnaires concerné.e.s par la surcote diminuent. C'est à mettre en relation avec l'augmentation de l'âge de départ à la retraite : on peut supposer que nombre de collègues retardent leur départ pour ne pas avoir de décote.

Cette étude mériterait d'être approfondie, d'une part en distinguant les catégories de personnel, d'autre part le genre.

Jean AMAR

LES DÉPARTS EN RETRAITE DES ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR/EUSE.S JUSQU'EN 2015

Les graphiques effectués en 2017 par Dominique Faudot à partir des données de la DGRH montrent clairement une diminution du nombre total de départs des enseignant.e.s-chercheur/euse.s, et une augmentation de l'âge de départ.

